



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMMISSION ÉCONOMIQUE

Point 41 : Données sur l'aviation — Surveillance et analyse

RAPPORT SUR LA COOPÉRATION AVEC LES NATIONS UNIES, LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET D'AUTRES ACTEURS DANS LE DOMAINE DU TRAITEMENT DES DONNÉES ET DES ANALYSES

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail rend compte des activités concernant les données de l'aviation et les analyses menées conjointement avec les Nations Unies (ONU), ses institutions, et d'autres organisations et milieux universitaires internationaux et régionaux, pour traiter les questions de programmation d'intérêt mutuel dans le cadre de l'Objectif stratégique *Développement économique du transport aérien*. Elle présente aussi le plan des travaux futurs de l'OACI liés au programme de travail concernant les données de l'aviation et les analyses, qui seront centrés sur l'amélioration des données, des analyses et des prévisions grâce à l'établissement d'un modèle de *coentreprise*, à l'échelle d'un projet précis, en collaboration avec des partenaires.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à examiner les travaux accomplis par l'OACI, présentés au paragraphe 2 ;
- b) à entériner le plan des travaux de l'Organisation présenté au paragraphe 3 ;
- c) à tenir compte des informations contenues dans la présente note pour actualiser la Résolution A38-14 de l'Assemblée, Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique D — <i>Développement économique du transport aérien</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Les activités décrites dans la présente note seront entreprises sous réserve de la disponibilité de ressources dans le budget du Programme ordinaire 2017-2019 et/ou de contributions extrabudgétaires.

<i>Références :</i>	<p>Doc 10027, <i>Rapport de la Commission économique de la 38^e session de l'Assemblée</i></p> <p>Doc 10022, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 4 octobre 2013)</p> <p>Doc 9956, <i>Prévisions mondiales et régionales à l'horizon de 20 ans – Pilotes, personnel d'entretien/maintenance, contrôleurs de la circulation aérienne, 2011</i></p> <p>Doc 7100, <i>Tarifs d'aéroports et de services de navigation aérienne</i></p> <p>A39-WP/8, Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien</p> <p>A39-WP/9, Modernisation du Programme statistique de l'OACI</p> <p>A39-WP/xx, Proposition de projet de budget de l'Organisation pour 2017, 2018 et 2019</p>
---------------------	---

1. CONTEXTE

1.1 Dans le cadre de l'Objectif stratégique *Développement économique du transport aérien*, l'OACI s'emploie à renforcer ses partenariats avec les Nations Unies (ONU), ses institutions, et d'autres organisations et milieux universitaires internationaux et régionaux pour faire progresser les questions de programme d'intérêt mutuel liées aux priorités clés et aux questions émergentes présentées dans le Plan d'activités de l'OACI pour 2017-2018-2019. Ces partenariats améliorent les capacités de l'OACI et des États membres à utiliser, analyser et échanger des données aéronautiques en vue de la prise de décisions et d'une amélioration opérationnelle, ainsi qu'à mesurer et prévoir, dans la mesure du possible, les divers aspects du développement de l'aviation civile.

2. ACTIVITÉS ET PROJETS EN COURS

2.1 Le projet de « révolution des données » de l'ONU est axé sur les mesures transformatrices nécessaires pour améliorer la production et l'utilisation des données, renforcer les capacités et les compétences dans le domaine de l'analyse des données, moderniser les systèmes de collecte de données statistiques, et définir de nouvelles cibles et élaborer de nouveaux indicateurs pour la prise de décisions fondée sur des connaissances factuelles. Conformément à l'article XIII de l'Accord signé avec l'ONU en 1948, l'OACI a appliqué les normes techniques et les méthodologies subséquentes de l'ONU pour partager ses données et ses analyses.

- a) **Catalogue de données du système des Nations Unies.** L'OACI a adhéré à la plateforme d'accès ouvert servant à l'échange de données et d'analyses statistiques au sein du système des Nations Unies. Aujourd'hui, 73 organisations envoient 1 622 fichiers de données sur 47 thèmes, dont le commerce, les taux de change, le produit intérieur brut (PIB), les revenus, la population, les transports, le tourisme et les indicateurs de développement, qui sont essentiels pour mesurer les avantages socio-économiques que procure l'aviation.
- b) **La Commission de statistique des Nations Unies (UNSC).** L'OACI mène des travaux avec les groupes suivants de l'UNSC : le Groupe de travail mondial sur les mégadonnées, le Groupe consultatif sur les comptes nationaux et le Groupe de travail technique sur l'échange de données et mégadonnées statistiques (SDMX) (voir A39-WP/9).

- c) **Indicateur mondial pour les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.** En vue de mesurer les progrès réalisés en vue d'atteindre les ODD, la 47^e session de l'UNSC tenue en mars 2016 a entériné le cadre préliminaire d'indicateurs mondiaux soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'OACI apporte son appui à l'indicateur mondial convenu de la cible 9.1¹ des ODD – volumes des passagers et du fret par mode de transport – en agissant en qualité d'organisme de surveillance chargé de collecter les données de trafic aérien et de partager ces informations avec les Nations Unies.

2.2 L'OACI a aussi établi une *coentreprise*, à l'échelle d'un projet précis, en partenariat avec les organismes des Nations Unies, organisations internationales et milieux universitaires ci-après, plutôt que de réaliser le projet seule.

- a) Un projet conjoint a été lancé avec l'Union postale universelle (UPU), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Forum international des transports (ITF) à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), pour évaluer l'interconnexion du commerce électronique, du transport maritime et du fret aérien, et déterminer les contraintes réglementaires et autres, qui sont un facteur de la faible part du fret aérien dans le marché du commerce électronique, lequel connaît une croissance rapide.
- b) Conformément au protocole conclu en 2014 avec l'ITF et l'OCDE, les données de nature économique et sociale dont on a besoin pour prévoir la demande de trafic aérien sont fournies par l'ITF, tandis que l'OACI fournit à l'ITF des données historiques sur le trafic et les modèles économiques. Les deux organisations s'emploient aussi à élaborer une base de données servant à quantifier les contraintes auxquelles est soumise la croissance future du trafic aérien.
- c) L'OACI et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) échangent des données sur les flux de touristes, de passagers et de trafic aériens sur une base mensuelle.
- d) L'OACI, conjointement avec le Conseil international des aéroports (ACI), collecte des données sur le trafic aéroportuaire depuis janvier 2016, en remplaçant le Formulaire I de compte rendu du transport aérien, et travaille à l'élaboration d'un outil d'analyse en ligne des redevances d'aéroport dont il est question dans le Doc 7100, *Tarifs d'aéroports et de services de navigation aérienne*.
- e) Trois protocoles d'accord distincts concernant la collecte et les analyses de données statistiques ainsi que les analyses économiques ont été conclus en 2016 avec : a) l'Organisation arabe du transport aérien ; b) l'Association des compagnies aériennes africaines ; c) l'Association latino-américaine et caribéenne du transport aérien (ALTA).
- f) Le Projet de diagnostics du transport aérien a été mis en route en 2015 avec le Centre interdisciplinaire de modélisation mathématique et computationnelle (ICM) de l'Université de Varsovie. Ce projet est conçu pour mesurer l'écart entre la structure

¹ ODD 9.1 fait référence aux efforts visant à « mettre en place une infrastructure résiliente, durable, fiable et de qualité, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de la population, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité ».

des routes réelle et la structure des routes optimale, et quantifier l'incidence de la concurrence sur la connectivité du transport aérien, en analysant les mégadonnées liées à la demande de passagers à l'origine et à la destination.

2.3 De plus, l'OACI coopère avec des États afin de répondre à leurs besoins en données et en analyses personnalisées pour l'élaboration de politiques en connaissance de cause. Plusieurs États, représentant environ 30 % du trafic international mondial, ont aussi fait concorder leurs systèmes statistiques avec la base de données statistiques intégrée (ISDB) de l'OACI en représentant le pourcentage de trafic et en adoptant les méthodologies et les taxonomies uniformisées de l'OACI.

3. TRAVAUX FUTURS

3.1 L'objectif principal et la priorité du programme de travail concernant les données de l'aviation et les analyses connexes sont d'améliorer les données, les analyses et les prévisions en renforçant les partenariats avec les Nations Unies, ses institutions et d'autres organismes et milieux universitaires internationaux et régionaux, en évitant le chevauchement des activités et en visant davantage d'efficacité opérationnelle. Des précisions sur les tâches à accomplir dans le cadre de ce programme de travail figurent dans la note A39-WP/xx, Proposition de projet de budget de l'Organisation pour 2017, 2018 et 2019.

3.2 En effectuant ces travaux, l'Organisation achèvera les projets conjoints en cours présentés au paragraphe 2.1 dans les délais convenus. De plus, la *coentreprise* sera utilisée autant que possible pour faire face aux questions de programme d'intérêt commun, par exemple les enquêtes auprès du personnel pour mettre à jour les prévisions concernant les besoins en personnel titulaire de licences (*Prévisions mondiales et régionales sur vingt ans*, Doc 9956) et la représentation des sexes chez les professionnels de l'aviation avec le Bureau international du Travail (BIT).